



Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Haut-Rhin

Le CIDFF du Haut-Rhin est une association créée en 1982. Reconnue comme exerçant une « mission d'intérêt général », elle s'adresse à tout public et en priorité aux femmes, sur le département du Haut-Rhin. Le CIDFF informe, oriente et accompagne les femmes dans les domaines suivants : accès aux droits, lutte contre les violences sexistes, soutien à la parentalité, recherche d'un emploi ou d'une formation, vie quotidienne et relationnelle, santé. Le CIDFF du Haut-Rhin gère des permanences régulières, à travers le département, destinées à informer ou permettre l'accès aux droits. Il a mis en place des groupes de parole sur différents thèmes (parentalité, accompagnement des conjoints en deuil, insertion professionnelle, violences conjugales) permettant aux femmes de s'exprimer, d'échanger et d'être épaulées par des professionnels. Il est également reconnu comme organisme de formation, en particulier sur les questions des violences faites aux femmes. Le CIDFF du Haut-Rhin fait partie du réseau national des CIDFF et travaille en partenariat avec différents acteurs publics et institutionnels.

→ Missions générales

- ▶ Informer les femmes sur leurs droits
- ▶ Promouvoir l'autonomie des femmes, l'égalité entre les hommes et les femmes et faire évoluer la place de la femme dans la société
- ▶ Assurer un travail de veille sur ces thématiques

→ Champs de compétences en matière de discriminations

- ▶ L'ensemble des discriminations reconnues par la loi, en particulier les discriminations liées à l'origine, au sexe, à la situation familiale et à l'appartenance ou non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une race ou une religion déterminées
- ▶ Tous les domaines de la vie quotidienne : Emploi, Logement, Santé, Education, Accès aux biens et aux services (par exemple : accès aux loisirs, aux services publics, aux services bancaires...).

→ Modes d'intervention

- ▶ **Informier, Orienter**
 - ▶ Informer généralement sur les discriminations
 - ▶ Informer la personne sur ses droits, les procédures et recours possibles dans sa situation
 - ▶ Orienter vers la structure (association, syndicat ou autre) la plus adaptée à la demande de la personne
 - ▶ Orienter vers des avocats pour un conseil juridique spécialisé ou pour une action en justice
- ▶ **Accompagner juridiquement**
 - ▶ Aider à saisir les autorités compétentes (par exemple : tribunaux, Halde, Inspection du travail,

Procureur de la république...) c'est-à-dire aider les personnes à reformuler leur question en termes de droit, les aider à qualifier les faits et les aider à rédiger un courrier.

- ▶ Aider à la constitution du dossier dans le cadre de la procédure engagée, pour rassembler l'ensemble des pièces et pour aider à rassembler les preuves
- ▶ Apporter un appui pour les démarches juridiques et administratives (notamment par un relais téléphonique avec l'avocat)

▶ Soutien psychologique

- ▶ Le CIDFF propose la présence d'une psychologue dans les actions collectives pour les femmes victimes de violences conjugales

→ Zone géographique d'intervention

- ▶ Haut-Rhin

→ Qui peut prendre contact ?

- ▶ Tout public, et plus particulièrement les femmes

→ Comment prendre contact ?

- ▶ Par téléphone aux horaires d'ouverture du CIDF
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 8h à 12h et de 14h à 18h
Vendredi de 8h à 12h
- ▶ Par écrit (via un courrier postal ou électronique)
- ▶ Accueil du public aux horaires d'ouverture pour une prise de rendez-vous
- ▶ Entretien et permanence sur rendez vous
- ▶ Permanences délocalisées du CIDFF
 - Mulhouse : Antenne Drouot/ Lundis et mardis de 8h30 à 11h30
17 rue de la Navigation 68100 Mulhouse - 03 89 66 06 92
 - Colmar / Lundis de 13h30 à 17h
 - Altkirch / 1ers et 3ème jeudi du mois de 14h à 17h
PAIO, Quartier Plessier, 39 Avenue du 8ème Hussard, 68130 Altkirch
 - Thann / Premier jeudi du mois - Maison des associations, 18 Rue de la Halle
 - Masevaux / Deuxième jeudi du mois - Mairie de Masevaux
 - Saint Louis / 1er et 3ème lundi du mois - Maison des associations, 3a Rue de Bâle

→ A quelles conditions ?

- ▶ Intervention gratuite

→ Autres types d'intervention sur les discriminations

- ▶ Aucune

